

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 16 JUIN 2008 ( 19 )**

Assemblée publique du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2008, à 19h00.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche et le conseiller M. Rémy Leclerc.

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

Aucun contribuable n'assistait à cette assemblée.

**1.0 MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME 92-11**

- 1.1 Règlement numéro 2008-22 / « Avant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de manière à prévoir une nouvelle affectation du sol institutionnelle dans le secteur Horace-J.-Beemer »

On apporte certaines précisions quant aux affectations institutionnelles et publiques.

**2.0 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10**

- 2.1 Règlement numéro 2008-23 / Avant pour de modifier le règlement de zonage numéro 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2008-22 / Reconfiguration des limites de la nouvelle zone institutionnelle Pi-12 à même une partie de la zone industrielle Ic-3 (boulevard Horace-J.-Beemer) et de la zone agricole A-8, et modification de la grille des spécifications

On ajoute la grille des spécifications.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2008-345

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement, que la séance soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 17 juin 2008

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Michel Larouche, Maire

\_\_\_\_\_  
**MICHEL LAROUCHE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
**LE GREFFIER**

**JGT/chp**  
**(Réf. : Chantale/Conseil/PV20080616-publicue)**